Ministry of Labour, Immigration, Training and Skills Development

Office of the Assistant Deputy Minister

Employment and Training Division

777 Bay Street, 26th Floor
Toronto, ON M5G 2E5

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Cabinet du sous-ministre adjoint

Division de l'emploi et de la formation

777, rue Bay, 26e étage
Toronto, ON M5G 2E5

NOTE DE SERVICE À L'ATTENTION DE : **Agences de formation**

DE : Didem Proulx
Sous-ministre adjointe
Division de l'emploi et de la formation

DATE : 3 novembre 2026

OBJET : Transfert de la prestation de services à Métiers spécialisés Ontario – Planification des horaires scolaires, Fonds pour la formation en classe et Prestation pour la formation en apprentissage

Au cours des deux dernières années, le gouvernement de l'Ontario a pris des mesures importantes pour moderniser le système des métiers spécialisés et de l'apprentissage de la province, en mettant l'accent sur la création d'une expérience mieux coordonnée, plus accessible et axée sur le client pour les apprentis, les employeurs ou parrains, les agences de formation et les autres intervenants.

Dans le cadre de cette modernisation, le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (ci-après « le ministère ») et Métiers spécialisés Ontario (MSO) ont collaboré pour réaliser des progrès importants dans le renforcement de la prestation de services d'apprentissage.

À la suite du transfert, en avril 2025, des fonctions d'inscription aux programmes d'apprentissage, d'organisation des examens et de délivrance des certificats à MSO, le ministère a évalué la prestation de services d'apprentissage au sein des deux organismes. L'évaluation a permis de cerner des possibilités de simplifier davantage l'accès aux services d'apprentissage, de renforcer la coordination entre le ministère et MSO, et de continuer à faire progresser l'engagement à long terme du gouvernement en faveur d'un accès à guichet unique destiné aux apprentis, aux compagnons, aux employeurs ou aux parrains et aux autres intervenants du secteur de l'apprentissage.

À la suite de cette évaluation, le ministère prévoit transférer les fonctions suivantes à MSO entre l'automne 2026 et le printemps 2027 :

- **Planification des horaires scolaires d'apprentissage,** les demandes individuelles d'invitation à la formation en classe pour les cours sans restriction étant transférée le 9 novembre 2026, et les demandes complètes d'invitation à la formation en classe au printemps 2027.
 - MSO continuera de gérer les demandes individuelles d'invitation à la formation en classe en s'appuyant sur les méthodes et les processus actuels du ministère, sans modification des procédures, jusqu'au transfert complet du programme prévu au printemps 2027.
- **Prestation pour la formation en apprentissage**, y compris le traitement des demandes et les fonctions connexes de service à la clientèle, à l'hiver 2027.
- **Fonds pour la formation en classe,** qui englobe le Fonds supplémentaire pour la formation en français en classe (FSFFC), à compter du printemps 2027.

Ce transfert de fonctions devrait renforcer davantage un modèle intégré de prestation de services d'apprentissage, tout en permettant au ministère de continuer à se concentrer sur ses responsabilités fondamentales en matière d'orientation stratégique, de gestion, de surveillance et de reddition de comptes.

La responsabilité du contrôle des politiques et de la reddition de comptes financière, ainsi que celle de l'émission des paiements pour le Fonds pour la formation en classe, restera du ressort du ministère. Le ministère continuera d'assurer l'orientation stratégique, la surveillance législative et réglementaire, le financement, le contrôle de la conformité et l'application de la loi, la reddition de comptes financière ainsi que la gestion élargie du réseau d'apprentissage de l'Ontario. Les processus et procédures actuels resteront inchangés jusqu'au transfert officiel des programmes à MSO.

Je suis consciente des relations importantes et de longue date qui existent entre les agences de formation et les bureaux régionaux du ministère, et je comprends que vous puissiez avoir des questions concernant le transfert des fonctions et des processus. Le ministère et MSO s'engagent à assurer une communication continue, ainsi qu'à fournir des ressources et un soutien tout au long du transfert. Je vous invite à consulter le document « Questions et réponses » ci-joint et à visiter les pages consacrées aux agences de formation sur le site Espace partenaires Emploi Ontario (EPEO) pour rester au courant des mises à jour à venir.

Je vous remercie de votre engagement continu à l'appui des apprentis, des parrains et du réseau des métiers spécialisés de l'Ontario. Ensemble, nous continuerons à tirer parti des progrès que nous avons réalisés afin de renforcer la prestation de services d'apprentissage destinée aux personnes que nous accompagnons.

Cordialement,
Didem Proulx
Sous-ministre adjointe
Division de l’emploi et de la formation

c.c. : Laura Loveridge, directrice de la transition
Heather Cross, directrice, Direction des métiers spécialisés et des partenariats avec les Autochtones
Nicole Pereira, directrice, Région du Nord
Shawna Bourne, directrice, Région de l’Est
Jennifer Galloway, directrice, Région de l’Ouest
Vincent Suh, directeur, Région du Centre-Est
Charles Bongomin, directeur, Région du Centre-Ouest

Pièce jointe : *Questions et réponses – novembre 2026*